

ACTUALITÉS

L'assemblée générale du CAES s'est tenue le 20 juin 2018. Comme l'an dernier nous étions installés à la résidence hôtelière Jean-Baptiste Clément de Saint-Ouen qui vous est maintenant proposée pour vos hébergements à Paris par le secteur Vacances. Le taux de représentativité de 82% des CLAS est très satisfaisant, plus 9% par rapport à l'an dernier. On a dénombré 74 participants avec 917 pouvoirs. L'administration de l'Inserm était présente en la personne de Monsieur Pierre-Emmanuel Sinet Responsable de la Politique Sociale de l'Inserm. Etaient présentes Madame Mélanie Merle sa collaboratrice, Madame Djamila Fékir coordinatrice des assistantes sociales et sa nouvelle collaboratrice Nouchka Tellez, conseillère en économie sociale et familiale. Nous avons accueilli nos homologues de l'ADAS Inra Madame Nathalie Bonhomme, secrétaire générale de l'ADAS INRA et Madame Valérie Echasserieau, leur trésorière. Pour animer, cette Assemblée Générale nous avons conçu un **QUIZ** pour tester les connaissances des participants. Ce fut un moment très ludique, rempli d'échanges et très apprécié de tous.

Si à votre tour vous voulez tester vos connaissances ou en savoir plus sur le CAES, je vous invite à découvrir **le QUIZ de l'été** avec ses réponses sur le site Web du CAES : caes.inserm.fr/fr

Vous pourrez aussi y consulter notre rapport d'activité en chiffres et le bilan des secteurs pour l'année 2017 qui ont été distribués lors de cette Assemblée Générale.

Bel été à tous.

Patricia Ferrari Présidente du CAES

CLAS

Le 19 juin, la réunion InterCLAS précédant l'Assemblée Générale du CAES a réuni 27 des 28 CLAS, ce qui démontre l'importance que portent les membres des CLAS à cette réunion toujours riche en informations et en échanges divers. De nombreux sujets ont été abordés : le nouveau tableau de décharges de service, les références comptables, le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) qui touche aussi bien le CAES que les CLAS, et les projets 2019 : la billetterie nationale en ligne dont le principe avait été adopté le matin même par le CNAS ainsi que la conception d'un « livret CLAS », avec la mise en place d'un groupe de travail.

Retrouvez toutes nos activités et fiches d'inscription sur le site web :

<http://caes.inserm.fr>

Ouvrant Droit : Agent Inserm actif ou retraité
CDD de plus de 3 mois
Vacataire ayant 500 h accomplies

Avant de partir pour une visite conférence dans les rues de Montmartre, nous avons partagé un « goûter gourmand » de spécialités régionales, autour des posters des CLAS de Bordeaux, Paris-Nord, Créteil, Tolbiac, Cochin, Strasbourg, St-Louis Robert Debré Reims et Dijon



Merci à tous pour cette découverte culinaire pleine de convivialité et surtout votre engagement tout au long de l'année.



Nous avons fini la soirée dans un restaurant de la butte: La Bonne Franquette !!!

VACANCES

Disponibilités ÉTÉ 2018

Il reste encore des places !

Découvrez les disponibilités en consultant le site du CAES : <http://caes.inserm.fr>, Rubrique *Vacances* puis *Dernières disponibilités*, Cette liste est mise à jour régulièrement.

Renseignements et inscriptions
Auprès de Monique Le Sanne ☎ 01 82 53 34 35
✉ vacances.caes@inserm.fr

SPORTS

Ski Nordique à Bois d'Amont (Jura) du 29 décembre au 5 janvier 2019



Séjour en pension complète (repas du nouvel-an inclus).

Hébergements en chambre de 2 à 6 personnes. Forfait domaine ski nordique des Rousses 7 jours, et matériel de ski nordique alternatif (ski, bâtons, chaussures) inclus (forfait et matériel de ski de piste en sus) - **220 km de pistes balisées.**

Tarif : **512€** par personne avant subvention, (205€ à 461€ selon votre taux de subvention).

Date limite de réception des demandes d'inscription : **lundi 24 septembre 2018**

Renseignements et inscriptions
Auprès de Sylvie Dupuy ☎ 01 82 53 34 40
✉ sylvie.dupuy@inserm.fr

LOISIRS-CULTURE

Du nouveau à L'OPERA !!!

Dorénavant le nombre de places pour l'Opéra ne sera plus limité à 2 places par demande.

Les places seront attribuées en tenant compte de la demande dans sa globalité selon la composition de la famille.

OPÉRA GARNIER

LA DAME AUX CAMELIAS, Vendredi 21 décembre 2018 à 19h30. Tarif avant subvention : 72 € CAT. 3

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS COMPLETS VENDREDI 26 OCTOBRE 2018.

OPÉRA BASTILLE

LE LAC DES CYGNES, Samedi 23 février 2019 à 19h30. Tarif avant subvention : 56 € CAT. 4

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS COMPLETS VENDREDI 23 NOVEMBRE 2018.

[Consultez la programmation Opéra complète 2019](#)
[Sur le site du CAES.](#)

LES PROJETS LOISIRS CULTURE POUR L'ANNÉE 2019

- Séjour famille en Périgord Noir du 13 au 16 juillet 2019.
- 4 jours/3 nuits : Naples-Capri en mai ou juin.
- 3 jours / 2 nuits : Armada de Rouen en juin.
- 3 jours / 2 nuits : découverte de Madrid avec 1 journée à Tolède en octobre.

Les inscriptions seront disponibles à partir du mois de septembre. Un mailing vous sera envoyé.

Renseignements et inscriptions
Auprès de Soraya Louahchi ☎ 01 82 53 34 37
loisirs-culture.caes@inserm.fr

INFO GÉNÉRALES

Pour rappel : il existe une subvention "Voyage de Ralliement" qui apporte une aide aux frais de voyage et d'hébergement si besoin, pour participer à certaines activités* dans une autre région que la votre. * voir bulletin d'inscription

LE VOYAGE DE RALLIEMENT

Le voyage de ralliement est le voyage qui permet à l'agent de rejoindre le lieu du séjour ou de l'activité, à partir de son domicile, aller et retour. Une subvention est accordée pour les frais occasionnés du voyage de ralliement dans la limite de votre plafond annuel s'il est effectué 2 jours avant ou après les dates de l'activité. C'est le taux standard

10-60 % qui est appliqué sur le prix d'un billet SNCF 2nd Classe. Si le voyage en 1^{ère} Classe ou en avion est moins onéreux, veuillez éditer une copie écran à la date d'achat de votre billet comme justificatif.

VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Attention les justificatifs doivent parvenir au CAES au plus tard **2 mois** après la fin de l'activité.

Si le montant de la subvention est inférieur à 5€ , un cumul sera effectué par secteur tout au long de l'année; le versement sera effectué à partir d'un montant de 20 € sauf en fin d'exercice. Le cumul des subventions de ralliement, par année et par secteur inférieur à 5 € ne sera pas versé aux agents. (Le coût du traitement étant trop important au regard de la somme perçue par l'agent).

FORFAIT NUITÉE

Si pour une activité organisée par le CAES, les horaires de départ et/ou d'arrivée obligent le participant à passer une nuit à l'hôtel, il peut demander une participation forfaitaire de 30€/personne/nuitée sur présentation d'un justificatif.

Du nouveau au CNAS

Anne- Marie Marty (SGEN-CFDT) rejoint le CNAS suite à la démission d'Yves Le Ster au CNAS de juin 2018.

Céline Lépine, élue SGEN-CFDT, membre de la commission Vacances remplace Yves Le Ster (SGEN-CFDT) à la **coresponsabilité du Secteur Vacances avec Françoise Muzeau.**

ATTENTION VOUS ÊTES SOUMIS A UN PLAFOND ANNUEL DE SUBVENTION.

Pour plus d'information et calculer votre plafond : caes.inserm.fr Rubrique PLAFONDS ET CALCUL